RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 23 mars 1990
approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment no 717
parcelle no 10764
sis sur la commune du Grand-Saconnex

fl 13

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire du bâtiment no 717, sis sur la parcelle no 10764, feuille 13 du cadastre de la commune du Grand-Saconnex, inscrit au registre foncier au nom de la communauté de copropriétaires formée de Monsieur Joseph DORIG et de Madame Rosemarie DORIG-SCHASSMANN;

vu l'intérêt historique de cette villa réalisée par l'entrepreneur Edmond Wanner en collaboration avec l'architecte Francis Quétant;

attendu qu'une lettre de Le Corbusier à Edmond Wanner du 8 novembre 1928 fait mention de cette maison Ruf (du nom de son propriétaire) et révèle que celle-ci avait fait l'objet de croquis élaborés par Le Corbusier et Pierre Jeanneret;

vu l'implantation de ce bâtiment qui réside moins dans l'originalité de son plan ou de sa volumétrie que dans sa construction "industrialisée" réduite à quelques éléments simples : charpente métallique, sols et parois en "solomite" (paille compressée et ciment), etc.;

attendu que les propriétaires ont été invités à communiquer leurs observations éventuelles le 2 décembre 1988;

vu les observations favorables reçues par le Département des travaux publics le 12 janvier 1989;

vu le préavis de la commune du 1er février 1989;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 30 janvier 1989;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE :

Article 1

Le bâtiment no 717, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée aux propriétaires.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

51.00.00-24

Relevé de la végétation

HEIMBERG & Cie
Pierre-Yves HEIMBERG
Ingénieur Géomètre Officiel
Rue Saint-Léger 18 / 1204 GENEVE
Tél 022 311 33 02 Fax 022 311 32 53
mail: geometres@heimberg-cie.ch

Genève, le 14 février 2003

D.6401

Commune : GRAND-SACONNEX
Section : -
Plan N° : 13
Echelle 1 : 200

D 98206/ 6/ / /25/02/03

